

sûrement meilleurs que l'entente actuelle selon laquelle les premiers arrivés sont les premiers servis, si l'on peut appeler cela une entente, au large de nos côtes.

● (1630)

Je le répète, un régime de quotas est en voie d'établissement dans l'Atlantique Nord, mais il nous faudra l'améliorer. Nous devons poursuivre nos efforts en vue d'accroître les prises canadiennes. C'est à cela que nous devrions tendre, car nous sommes beaucoup plus compétents dans la pêche de ces poissons que les étrangers. Nous le sommes deux ou trois fois plus que les Russes avec leurs gros chalutiers. La transformation du poisson à terre est plus rentable que sur les navires. Dans le cas des navires qui ne parcourent qu'une douzaine de milles, ou tout au plus 200 ou 300 milles au large des côtes, le temps consacré aux voyages et les dépenses pour le carburant sont beaucoup moins considérables que ceux des pays dont les flottes de pêche font la moitié du tour du monde. La rentabilité joue également en faveur des États côtiers qui s'occupent et de la pêche et de la transformation.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a parlé d'un article de l'*Economist* de Londres, que je n'ai pas lu. J'ai cru y discerner que le Royaume-Uni songeait à abandonner la partie et qu'on lui proposait d'exploiter son propre plateau continental ou une zone s'étendant jusqu'à 200 milles de ses côtes ou quelque chose du genre, et à acheter le poisson qui lui manque à l'étranger plutôt que d'aller pêcher près des pays qui ont des pêcheries côtières. Il devrait conclure des accords de participation du genre que j'ai signalé. Je m'imagine très bien le Royaume-Uni devrait conclure des accords de ce genre non seulement avec le Canada mais avec d'autres pays, développés et sous-développés de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et d'ailleurs.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole accordé en vertu de l'article 58(13) du Règlement est écoulé.

M. Lundrigan: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Les questions ne peuvent être posées qu'avec l'assentiment unanime de la Chambre, car le temps de parole du ministre est écoulé. La Chambre consent-elle à ce qu'on pose des questions au ministre?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Puis-je demander qu'on me pose des questions une fois que j'aurai terminé?

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Esquimalt-Saanich a la parole.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Comox-Alberni (M. Barnett) de nous proposer son amendement à la motion à l'étude et de nous avoir informés qu'il avait l'appui de notre parti. Mon parti estime également qu'il nous faut affirmer notre droit de propriété sur les poissons anadromes engendrés dans nos eaux intérieures et notre droit exclusif de les pêcher.

Au cours de ce débat, d'autres orateurs traiteront de l'origine du traité sur le plateau continental dont le Canada est signataire, de ce qui l'a motivé et de ce qu'il apporte au Canada. On en a déjà parlé.

Pêches

Au cours des quelques minutes dont je dispose, je dirais qu'il faut conclure en 1958. Je souligne cette date. Il confère aux États côtiers un droit souverain sur leur plateau continental aux fins de son exploration et de l'exploitation de ces ressources.

M. Davis: Minières uniquement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est exact. Cependant, il faut nous souvenir que le Canada a failli de très peu obtenir la limite de 12 milles dont le ministre s'attribue à lui seul le mérite. Je ne dis cela que pour établir clairement le point de vue des différents partis.

Ceci dit, j'en reviens aux données du problème qui serviront de base à mon exposé. Bien sûr, ce débat me touche de très près. Je suis fier des groupes que je représente et j'ai bien l'intention de les défendre énergiquement. Dans ma région se trouvent des pêcheurs hauturiers, des pêcheurs côtiers et des pêcheurs sportifs. Je me demande si l'actuel gouvernement fait suffisamment pour aider à prendre de l'expansion ces entreprises qui font partie intégrante du patrimoine canadien. Nous dépendons pour notre mode de vie et notre nourriture des ressources vivantes de la mer. Je prétends qu'on ne s'y intéresse pas assez. Le gouvernement soutient qu'il a de grands projets en réserve, mais si on s'en tient à ces actes, on a le droit d'être un peu dérouté.

Je n'aborderai que deux aspects du problème à cause du peu de temps dont je dispose. Je parlerai d'abord de la protection des pêcheries et, si j'en ai le temps, de la pollution qui, bien sûr, est étroitement liée à la protection de nos pêches.

En ce qui concerne la protection de pêches, le ministre des Pêches (M. Davis) a parlé courageusement d'une limite de 200 milles. Il a déclaré ceci:

Nous établirons directement une zone exclusive de pêche qui comprendra les bords de notre plateau continental... Si notre plateau continental s'éloigne à plus de 200 milles de la côte, c'est lui qui constituera la limite de notre zone de pêche...

Il a fait d'autres déclarations du même ordre, toujours dans le contexte des droits exclusifs en matière de pêche. Il a fait preuve de courage en parlant ainsi. Je remarque que dernièrement, il a quelque peu nuancé ses paroles et il ne parle maintenant que de la question de la gestion des ressources. Cela m'amène à une question que j'ai soulevée même avant d'entendre le ministre, savoir, qu'à mon avis, les revendications de ce genre me semblent peu dignes de foi. Elle le sont encore moins, étant donné qu'il a renoncé à l'idée d'une zone exclusive de pêche. La carte que le ministre a distribuée en même temps que le texte de son discours en cette occasion vantait vaillamment les aspects nationalistes et suprêmes de ces grandes revendications, mais cela est-il digne de foi? Pourra-t-il concrétiser cette revendication de façon pratique, ou même théorique, grâce aux mesures ou aux programmes de son gouvernement?

Au cours d'un débat qui a eu lieu en février dernier, j'ai parlé de l'importance de notre garde côtière. D'après les dernières statistiques que j'ai pu trouver, c'est-à-dire celles de mai 1972, j'ai déclaré qu'il y avait au Canada environ 32 navires chargés de patrouiller nos côtes. Disons que nous en avons 40 à l'heure actuelle, et encore, c'est un chiffre généreux. Supposons également que tous ces navires sont en état et prêts à agir.